

Appel à propositions

Résumé de la stratégie d'investissement, critères d'éligibilité et procédure de candidature

Septembre 2011

HOTSPOT DE LA BIODIVERSITÉ DE POLYNÉSIE-MICRONÉSIE

1. RÉSUMÉ DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT EN POLYNÉSIE-MICRONÉSIE

Le programme d'investissement du Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (*Critical Ecosystem Partnership Fund* ou CEPF) couvre une période de cinq ans (2008-2013) et est géré à travers un partenariat entre le CEPF et le Programme pour les îles du Pacifique de Conservation International, basé à Apia aux Samoa. Le Programme pour les îles du Pacifique remplit les fonctions d'équipe régionale de mise en oeuvre du CEPF.

Le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques a pour mission de protéger les hotspots ou points chauds de la biodiversité mondiale. Le CEPF est une initiative conjointe de Conservation International, de l'Agence française de développement, du Fonds pour l'environnement mondial, du gouvernement japonais, de la fondation John D. et Catherine T. MacArthur et de la Banque mondiale. Un objectif fondamental est l'engagement de la société civile, organisations non gouvernementales (ONG), groupes communautaires et partenaires du secteur privé par exemple, dans la conservation de la biodiversité des hotspots.

L'investissement du CEPF se base sur un document intitulé profil d'écosystème, rédigé par Conservation International en collaboration avec de nombreuses parties prenantes du hotspot. Ce document a pour objectif de présenter les richesses biologiques, les objectifs de conservation et les causes de la perte en biodiversité ainsi qu'une évaluation des activités de conservation actuelles et prévues dans le hotspot. Ces informations servent ensuite à identifier la niche d'investissement potentielle du CEPF, pour la plus grande valeur ajoutée pour la conservation. Le profil d'écosystème recommande une orientation générale et stratégique du financement, à travers des actions que peuvent exécuter la société civile pour contribuer à la conservation de la biodiversité. Les candidats proposent des projets spécifiques conformément aux directions et critères généraux. Le profil d'écosystème ne détermine pas ces activités spécifiques mais expose les grandes lignes de la stratégie de référence.

Le hotspot de Polynésie-Micronésie englobe toutes les îles de la Micronésie, de la Polynésie tropicale et des Fidji. Plus de 4500 îles, représentant 11 pays, huit territoires et un État américain (Hawaï) sont réparties sur cette immense surface océanique. Ce hotspot a une grande superficie marine, 4 fois plus grande que la partie continentale des États-Unis, mais sa surface terrestre, équivalente à celle de la Suisse (46.315 km² seulement), en fait l'un des plus petits hotspots terrestres. La population totale est approximativement de 3.235.250 habitants, concentrée cependant à 65% à Hawaï et aux Fidji. Tous les pays et territoires du hotspot ne sont pas éligibles à un financement du CEPF. Ne sont retenus que les pays membres de la Banque mondiale et signataires de la Convention sur la diversité biologique. Par conséquent, six pays et territoires du hotspot sont exclus : Nauru, l'État américain d'Hawaï, les territoires des États-Unis d'Amérique des Samoa américaines et de Guam, le Commonwealth des îles Mariannes du Nord (CNMI en anglais) et Tuvalu. Les données et les analyses présentées recouvrent les 20 pays et territoires du hotspot mais les résultats de conservation et les directions stratégiques ne concernent que les 14 pays et territoires éligibles. Nous espérons néanmoins que le profil d'écosystème que nous avons développé aura un effet de levier sur le financement en faveur de la conservation des espèces et des sites menacés dans les pays et les territoires inéligibles à l'investissement du CEPF.

La complexité géographique et l'isolement des îles du Pacifique y ont favorisé des niveaux d'endémisme extrêmement élevés. À l'abri des influences continentales, les différents mécanismes de biogéographie et d'évolution insulaire ont fonctionné de manière particulièrement évidente dans le Pacifique. Cependant, en raison de la vulnérabilité extrême des écosystèmes et des espèces insulaires aux impacts de la destruction de l'habitat ou des espèces envahissantes par exemple, la flore et la faune de ce hotspot sont parmi les plus menacées du monde. Les taux d'extinction d'espèces y sont ainsi parmi les plus élevés, en particulier des oiseaux et des escargots terrestres.

La diversité des plantes, des oiseaux et des invertébrés est particulièrement élevée contrairement à celle des mammifères non volants, des reptiles et des amphibiens. L'ensemble du hotspot abrite environ 5.330 espèces natives de plantes vasculaires parmi lesquelles 3.074 (57%) sont endémiques - 242 espèces natives d'oiseaux reproducteurs dont 164 (68%) endémiques - 61 espèces natives de reptiles terrestres dont 30 (49%) endémiques - 15 espèces de mammifères, toutes de chauves-souris, dont 11 (73%) endémiques ainsi que trois espèces natives d'amphibiens toutes endémiques. Il n'existe aucune vraie espèce native de poissons d'eau douce mais au moins 96 espèces marines se trouvent à l'état adulte dans l'eau douce, parmi lesquelles 20 espèces endémiques. La connaissance de la diversité des invertébrés reste parcellaire mais pour les groupes déjà étudiés, le niveau de diversité est élevé. La diversité des escargots terrestres est particulièrement importante avec plus de 750 espèces rien qu'à Hawaï et sans doute 4.000 espèces dans les îles tropicales océaniques.

Les principales menaces sur la biodiversité du Pacifique sont provoquées par l'homme et comprennent notamment les espèces envahissantes, l'altération et la perte de l'habitat, les méthodes de collecte destructrices et la surexploitation des ressources naturelles. L'analyse des données sur les espèces du hotspot globalement menacées montre que la perte de l'habitat et les espèces envahissantes constituent les menaces les plus graves. Les effets des phénomènes naturels extrêmes tels que les cyclones, la sécheresse et les feux peuvent aussi être périodiquement importants. On ne sait pas avec exactitude ce que seront les effets des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, mais ils pourront être graves, notamment pour les îles et les atolls situés à faible altitude qui pourraient disparaître entièrement. Certaines menaces sur la biodiversité native du hotspot sont similaires à celles d'autres régions tropicales du globe, mais les biotes insulaires du Pacifique sont particulièrement vulnérables en raison de leur évolution historique sans mammifères prédateurs, sans herbivores brouteurs et en l'absence de nombreuses maladies qui ont évolué sur des masses terrestres plus vastes. De plus, la petite taille et l'isolement de ces îles décuplent leur vulnérabilité aux perturbations relativement peu importantes sur des étendues plus importantes.

Les réponses aux menaces environnementales rencontrent plusieurs contraintes dans la plupart des pays et territoires du hotspot, sauf dans les plus vastes. Les infrastructures et l'expertise techniques sont faibles, les informations sur l'état des ressources naturelles et de la biodiversité sont insuffisantes, le grand public comprend et connaît mal les problèmes environnementaux, et les aspects liés à l'environnement sont peu intégrés et pris en compte lors de la planification nationale pour le développement. Une analyse des investissements et des stratégies actuels au sein du hotspot révèle des lacunes importantes de mise en oeuvre dans plusieurs domaines. Les efforts de conservation du milieu terrestre en général et des espèces et des sites en particulier souffrent d'un manque de financement chronique. Les groupes taxinomiques ayant reçu le moins d'appui sont les roussettes, les escargots terrestres et les plantes. Par ailleurs, même si plusieurs stratégies de conservation au niveau national et régional existent, leur mise en oeuvre nécessite encore des ressources importantes.

Le profil d'écosystème s'engage et se concentre sur des résultats de conservation – des objectifs permettant de mesurer le succès des investissements – qui servent de références scientifiques à l'orientation géographique et thématique de l'investissement du CEPF. Les résultats de conservation peuvent être définis à trois niveaux – espèces, sites et paysages- pour simplifier un spectre continu, complexe et hiérarchique d'échelles écologiques. Les trois niveaux sont imbriqués d'un point de vue géographique du fait de la présence des espèces sur les sites et de l'inclusion des sites dans des paysages. Ils sont également liés sur le plan logique. La préservation des espèces passe par la protection des sites qui les abritent tandis que les paysages marins ou terrestres doivent continuer à assurer les services écologiques indispensables aux sites et aux espèces. Des cibles quantifiables de conservation peuvent être définies en termes d'extinctions évitées, de sites protégés et le cas échéant, de corridors de conservation de la biodiversité créés ou préservés. Ces actions ne peuvent être réalisées sans disposer de données complètes et précises sur la distribution des espèces menacées dans les différents sites. Le contexte du

hotspot constitué d'archipels de Polynésie-Micronésie ne permet pas de définir des résultats liés aux paysages, mais seulement pour les sites et les espèces.

Les objectifs liés aux espèces prennent en compte toutes les espèces globalement menacées du hotspot selon la Liste rouge de l'UICN de 2003, la version la plus récente au moment de la définition des résultats lors du processus de rédaction. Ce sont 476 espèces terrestres de tous les pays et territoires du hotspot. Cependant, près de la moitié de ces espèces (232 sur 476) se trouvent dans des pays et des territoires inéligibles au financement du CEPF. Dans cette catégorie, la grande majorité (214 espèces, soit presque la moitié de toutes les espèces menacées du hotspot) se trouve à Hawaï. Ce sont donc 244 espèces, trouvées dans les pays éligibles aux fonds du CEPF, qui sont finalement prises en compte ici. Elles ont été classées dans six catégories de priorité sur la base de trois principaux critères : leur catégorie dans la Liste rouge, leur singularité taxinomique (mesure du caractère unique de l'espèce) et la nécessité d'une action ciblée sur l'espèce (contrôle des espèces envahissantes ou de la collecte).

Sur la base de cette analyse objective, 67 espèces qualifiées pour les catégories de priorité 1 et 2 ont été choisies pour l'investissement du CEPF. Il faut cependant noter qu'en raison des limites de la disponibilité et la qualité des données, ce classement n'est qu'une tentative préliminaire et pourrait être modifié une fois que des données plus précises seront disponibles. Les objectifs au niveau des sites sont les sites se trouvant dans des pays éligibles qui abritent des populations d'au moins une espèce globalement menacée. Pour cette analyse, les références ont été des publications scientifiques, l'inventaire régional des écosystèmes effectué par l'Union mondiale pour la nature – UICN, des couches de données de systèmes d'information géographique, la Base de données mondiale sur les aires protégées, des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, des inventaire biologiques, des ateliers sous-régionaux et des échanges avec de nombreux chercheurs et parties prenantes. Les données sur les espèces à distribution restreinte et sur les grands rassemblements d'animaux d'importance mondiale n'étaient pas disponibles pour cette analyse. Au total, 161 sites abritant chacun au moins une espèce globalement menacée ont été identifiés. Un seul fonds ne peut cependant pas couvrir autant de sites. Par conséquent, ils ont été classés par ordre de priorité sur la base de leur caractère irremplaçable (un site qui abrite des taxons que l'on ne trouve pas ailleurs) et de leur vulnérabilité. En l'absence d'informations détaillées sur les menaces, l'indice de vulnérabilité a été défini comme étant le statut de menace d'une espèce se trouvant sur le site. Au total, ce sont 60 sites qui recevront l'appui du CEPF.

La niche d'investissement du CEPF a été définie selon trois axes: les résultats liés aux espèces et aux sites ; les menaces importantes pour les espèces en danger et les investissements actuels dans le domaine de l'environnement associés aux stratégies régionales et nationales de conservation. Cette analyse a montré que notre connaissance de la biodiversité du hotspot est parcellaire, incomplète et mal gérée, que l'appui à la conservation des espèces terrestres et des sites est faible, que les modes classiques de gestion des aires protégées ont été largement inefficaces, et enfin que la principale menace aux biotes natifs est posée par les espèces envahissantes mais que la lutte contre ces dernières reçoit peu de soutien. Enfin, si plusieurs stratégies régionales et nationales de conservation existent, leur mise en oeuvre nécessite un appui plus important.

La niche du CEPF au sein du hotspot de Polynésie-Micronésie sera de **susciter l'action de la société civile** pour neutraliser les menaces sur la biodiversité, en particulier celle des espèces envahissantes, dans les zones clés pour la biodiversité. La **concentration géographique** de l'intervention du CEPF sera dans les pays éligibles uniquement. Les trois **principales directions stratégiques** sont de :

Empêcher, contrôler et éradiquer les espèces envahissantes dans les zones clés pour la biodiversité ;
Renforcer l'état et la gestion de la conservation de 60 zones clés pour la biodiversité et sensibiliser les leaders locaux et les membres des communautés et encourager leur participation dans la mise en oeuvre des plans de protection et de réhabilitation des espèces menacées.

Le profil d'écosystème présente plusieurs interventions nécessaires ou priorités de l'investissement afin de satisfaire chaque direction stratégique

<http://www.cepf.net/Documents/final.polynesiamicronesia.ep.pdf>

2. STATUT ACTUEL DE L'INVESTISSEMENT DU CEPF DANS LE HOTSPOT DE POLYNÉSIE-MICRONÉSIE

Depuis sa création, l'Équipe régionale de mise en œuvre (RIT) de Conservation International a réussi à achever avec succès quatre appels à proposition (CFP) entre Septembre 2008 et Février 2011, pour une subvention engagée atteignant 5,3 millions de dollars (USD) sur une enveloppe de 6,046 millions de dollars (USD) pour les cinq ans de mandat du programme. CEPF soutient actuellement 43 projets actifs dans le hotspot de Polynésie-Micronésie - 29 de ces projets font l'objet de subventions élevées allant de 50 000 USD à 250 000 USD, tandis que les 14 restant étant des petits subventions plafonnées à 20 000 USD. Au total, 15 projets ont été achevés avec succès : 13 petites subventions et deux subventions importantes.

Le plus grand portefeuille de subventions se trouve dans la direction stratégique (SD) 1 : ciblant la prévention, lutte et éradication des espèces envahissantes, suivi par SD 3 : sur la protection des espèces en danger critique et SD 2 : a quelques projets ciblant spécifiquement les zones clés pour la biodiversité (KBA). Actuellement, tous les 14 pays et territoires admissibles ont reçu des subventions du CEPF à l'exception des Iles Wallis et Futuna.

Dans l'ensemble, le programme de Polynésie-Micronésie respect tous les objectifs à atteindre avant que le programme se termine en avril 2013.

3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Qui peut poser une demande de subvention auprès du CEPF?

Les entités éligibles comprennent les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les compagnies privées ainsi que d'autres candidats issus de la société civile. Les organisations doivent avoir un compte bancaire à leur nom. Elles doivent avoir le droit de recevoir des contributions caritatives selon les lois du pays. Les entreprises d'État ou les institutions gouvernementales ne sont éligibles qu'à condition de prouver les éléments suivants :

- (i) L'entreprise ou l'institution possède une personnalité juridique indépendante de toute agence ou entité gouvernementale ;
- (ii) L'entreprise ou l'institution peut demander et recevoir des fonds privés;
- (iii) L'entreprise ou l'institution ne peut pas revendiquer l'immunité souveraine.

Les entités éligibles décrites ci-dessus ainsi que celles qui encouragent le renforcement des capacités de la société civile et des groupes communautaires sont incitées à poser leur candidature. Les groupes communautaires (conseils villageois, associations de femmes ou de jeunes etc.) ayant une capacité limitée sont également éligibles. Par ailleurs, nous encourageons les individus à s'associer à des organisations de la société civile et à des communautés pour élaborer leur demande au lieu de poser une candidature directe. En cas de doute par rapport à l'éligibilité ou à la capacité de bénéficier d'un financement du CEPF, veuillez contacter l'équipe régionale de mise en œuvre de Conservation International à l'adresse cipacific@conservation.org

Les financements/fonds/subventions ne peuvent en aucun cas être utilisés pour: (i) l'achat de terres, le déplacement involontaire de personnes (y compris les changements d'utilisation de terres), ou pour des activités ayant un effet délétère ou des conséquences négatives sur les ressources physiques et culturelles, y compris les ressources considérées importantes pour les communautés locales; (ii) des activités affectant les peuples indigènes de façon(s) négative(s) ou pour lesquelles l'accord/le soutien de ces peuples indigènes n'a pas été obtenu; ou (iii) un déplacement ou une altération d'une quelconque ressource physique et culturelle (objets, meubles, immeubles, sites, structures, sites naturels qui présentent une valeur archéologique, paléontologique, historique, religieuse, esthétique ou culturelle). Les activités proposées doivent respecter toutes les autres politiques de sauvegarde et politiques sociales de la Banque Mondiale. Vous pouvez ainsi les trouver à l'adresse suivante : <http://go.worldbank.org/WTA1ODE7T0>

Tout candidat étant incertain de son éligibilité ou de son potentiel à recevoir un financement de CEPF est invité à contacter l'Equipe régionale de mise-en-œuvre (RIT) de Conservation Internationale à cipacific@conservation.org

Quels sont les types de propositions approuvés par le CEPF?

Les projets doivent appuyer l'une des trois directions stratégiques des régions du hotspot de Polynésie-Micronésie : (1) prévention, contrôle et éradication des espèces envahissantes dans les zones clés pour la biodiversité; (2) renforcement du statut de conservation et de la gestion de 60 zones clés pour la biodiversité et (3) renforcement de la participation et sensibilisation des dirigeants locaux et des membres des communautés à la mise en œuvre des plans de protection et de réhabilitation des espèces menacées.

Le profil d'écosystème du hotspot de Polynésie-Micronésie est disponible à l'adresse:

<http://www.cepf.net/Documents/final.polynesiamicronesia.ep.pdf>

Les propositions acceptées maintenant doivent satisfaire tous les critères d'éligibilité suivants:

- Projet est situé dans l'un des pays ou territoires suivants: Îles Cook, l'île de Pâques (Chili), États fédérés de Micronésie, Fidji, Polynésie française, Kiribati, Îles Marshall, Niue, Palau, Îles Pitcairn, Samoa, Tonga et Tokelau ou Wallis et Futuna.
- Projet doit prendre en charge l'une des trois orientations stratégiques dans le profil de l'écosystème comme détaillé ci-dessus;
- Grant ne sera pas utilisé pour l'achat de terres, la réinstallation involontaire de personnes, ou des activités qui affectent négativement les ressources culturelles physiques, y compris ceux qui sont importants pour les communautés locales;
- La subvention ne sera pas utilisée pour des activités qui affectent négativement les populations autochtones ou lorsque ces communautés n'ont pas apporté leur soutien au conseil d'administration des activités du projet;
- La subvention ne sera pas utilisée pour supprimer ou modifier n'importe quelle propriété culturelle physique (y compris les sites ayant archéologique, paléontologique, historique, religieux, ou uniques valeurs naturelles);
- Proposition d'observer les activités de sauvegarde de la Banque mondiale et les politiques sociales
- **Remarque : nous ne pourrions pas accorder des subventions supérieures à 100k USD.**

4. POUR CET APPEL AUX PROPOSITIONS (le 1^{er} Septembre 2011) la PRIORITE SERA DONNEE AUX PROPOSITIONS QUI DEMONTRE UN OU PLUS DES CARACTERISTIQUES SUIVANTES :

Générales:

- L'existence de cofinancement ou la capacité à utiliser des fonds supplémentaires ;
- Coordination avec les autres organisations pour réduire la reproduction d'effort ;
- les Approbations des autres agences ou les autorités reconnues ;
- Eclaircir des projets pour le prolongement de la réplication de et/ou après la subvention initial de CEPF ;
- Soutenir des communautés indigènes et locales aux activités à base communautaire ou cogérés pour la conservation de diversité biologique et les actions qui améliorent la tenure des communautés locales et leurs droits à l'utilisation des ressources ;
- les Candidats sont encouragés à fournir des informations détaillées sur le composant de durabilité du projet dans la proposition (ce serait un bonus d'avoir des activités qui fourniront du revenu et promues par les communautés locales) ;
- la proposition peut cibler un programme d'appui au renforcement des capacités pour un projet actuel ou fournir des entraînements techniques pour les intervenants pertinents dans l'un des trois Directions Stratégiques ;
- Démontrer les meilleures pratiques sur la façon de communiquer efficacement des projets de conservation;
- Inclure une formation pour le personnel de projet en tout ou partie des éléments suivants: communication, collecte de fonds, élaboration des propositions et rédaction d'un rapport ;
- Evaluer les avantages et les impacts socio-économiques du programme de CEPF dans la région.

La priorité sera donnée aux organisations non gouvernementales et aux organisations communautaires. Toutefois, les partenariats avec les organisations régionales et internationales ou des consultants pour fournir un appui technique sera considéré

Géographique :

- Pendant que tous les 14 pays sont éligibles pour les allocations de CEPF, les demandes de Wallis et Futuna sont encouragées en particulier.

Thématique :

Conservation d'espèce :

Les demandes qui font le suivant sont encouragées :

- portent sur la conservation des espèces très menacées •
- concentrer sur la mise en œuvre de plans de rétablissement des espèces et sur le travail de sensibilisation à l'environnement sur le terrain;
- élaborer des lignes directrices des meilleures pratiques en engageant les communautés à travailler sur des projets de conservation; •
- démontrer les techniques de collecte de fonds pour le financement durable;

Zone clés pour la biodiversité (KBA) / Sites:

Les demandes qui font le suivant sont encouragées:

- inclure l'engagement et la participation des communautés locales au projet depuis le début jusqu'à la fin;
- sécuriser les sites « KBA » et améliorer leur conservation et de gestion en particulier dans les pays suivants : Polynésie française, Fidji et les États fédérés de Micronésie qui, ensemble, ont le plus grand nombre de sites KBA prioritaire dans le profil d'écosystème du hotspot Polynésie-Micronésie; •
- d'évaluer et de tirer des enseignements tirés et des meilleures pratiques basées sur le site et la conservation des espèces basée dans la région en utilisant des approches multimédias tels que vidéos documentaires

La Gestion des espèces envahissantes:

Les demandes qui font le suivant sont encouragées:

- cible la démonstration du travail-sur-terrain sur la gestion des espèces envahissantes et de contrôle;
- diriger l'entraînement sur des espèces envahissantes dans les domaines spécifiques tels que la gestion des mauvaises herbes ou de lutte antiparasitaire etc.

PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Cet appel aux propositions de candidature est ouvert du premier septembre 2011 au 14 octobre 2011. Ceci est le dernier appel aux propositions de candidature pour le hotspot de Polynésie-Micronésie pour la période d'investissement de cinq ans, terminant en 2013.

Cet appel aura comme priorité de combler les lacunes géographiques et thématiques définies dans ce document. Veuillez les lire attentivement afin de devenir familier avec les priorités en question.

Pour résumer, tous les candidats doivent soumettre en premier une lettre de renseignements. Un modèle est fourni à l'adresse : <http://www.cepf.net/grants/apply/Pages/default.aspx>

Le CEPF accorde deux types de subventions

i. Subventions complètes ou propositions de projet dépassant 20000 USD

Une procédure en deux temps est requise pour les subventions de cette catégorie. L'équipe régionale de mise en oeuvre effectuera une première sélection sur la base de la lettre de renseignements. Si cette lettre remplit les critères préliminaires décrits ci-dessus, le candidat sera invité à soumettre une proposition complète de projet (le CEPF vous enverra le modèle) et à compléter un questionnaire financier. L'équipe régionale de mise en oeuvre apportera une assistance aux candidats pour répondre aux questions relatives au cadre logique de développement de projets ou au formulaire de demande.

Une fois la lettre de renseignements remplie pour un projet dépassant 20000 USD, envoyez un message à l'adresse cepfgrants@conservation.org en joignant la demande complétée. Vous recevrez un accusé de réception. Le CEPF fera suivre la demande au membre de l'équipe compétent. Vous serez contacté pour la suite de la procédure. Les questions relatives à cette procédure peuvent être adressées à cepfgrants@conservation.org
Durée de traitement de la demande : 2-4 mois

ii. Petites subventions d'un montant inférieur ou égal à 20000 USD

Les subventions d'un montant inférieur ou égal à 20000 USD seront accordées par l'équipe régionale de mise en oeuvre dans le cadre d'un programme de petites subventions. L'équipe régionale de mise en oeuvre sera en charge des décisions sur la base d'un examen des données financières et programmatiques et de discussions avec les candidats. L'équipe régionale de mise en oeuvre peut organiser des visites de terrain auprès des candidats et aider ces derniers à élaborer leurs plans, notamment la constitution de partenariats. L'équipe régionale de mise en oeuvre peut également organiser une procédure de revue externe. Les lettres de renseignements complétées suffiront comme propositions pour les subventions de ce montant. L'équipe régionale de mise en oeuvre peut demander des documents supplémentaires lors de la période d'examen du dossier. Les subventions d'un montant inférieur ou égal à 20000 USD seront accordées régulièrement. L'équipe régionale de mise en oeuvre communiquera ses décisions aux candidats et présentera les subventions accordées dans les rapports réguliers qu'elle adresse au secrétariat du CEPF.

Une fois la lettre de renseignements complétée, envoyez un message à cipacific@conservation.org en joignant le document complété. Vous recevrez un accusé de réception de la demande que nous ferions suivre au membre compétent de l'équipe régionale de mise en oeuvre. Vous serez contacté pour la suite de la procédure. Les questions relatives à cette démarche devront être adressées à cipacific@conservation.org ou lduffy@conservation.org.

Durée de traitement de la demande : 2 mois

Remarque: Il est préférable de soumettre les lettres de renseignements (LOI) en anglais. Pour plus d'informations, consultez : http://www.cepf.net/where_we_work/regions/asia_pacific/polynesia_micronesia/Pages/default.aspx ou <http://www.cepf.net>